

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos, par vidéoconférence, le mercredi 12 août 2020, à 20 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absente :

Diane De Tonnancourt	Yamaska
----------------------	---------

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et M^e Diane Mondou, greffière.

NOTE : À 19 h 30, les membres du Conseil se sont réunis en caucus.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient par vidéoconférence et un enregistrement audiovidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC, le tout conformément à l'arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

2020-08-227

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-08-228

DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION POUR OBTENIR UNE PROLONGATION DE DÉLAI DANS LE DOSSIER DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

CONSIDÉRANT que le 8 avril 2020, par sa résolution 2020-04-141, le conseil de la MRC autorisait la signature d'un contrat de prêt avec le MEI concernant le programme gouvernemental Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation conclue avec le CLD de Pierre-De Saurel pour assurer le traitement ainsi que le suivi des demandes d'aide financière déposées dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que, suivant l'enveloppe rendue disponible par le Ministre, la MRC de Pierre-De Saurel, se qualifie pour un montant d'un million trois cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars (1 391 698 \$) à titre de mesure d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2020 un versement de six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quarante-neuf dollars (695 849 \$) a été fait, représentant 50% du prêt;

CONSIDÉRANT qu'il doit être démontré au Ministre de l'Économie et de l'Innovation, avant le 31 août 2020, que 75 % du premier paiement ont été utilisés aux fins du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que le CLD de Pierre-De Saurel et la MRC anticipent une forte demande d'aide financière de la part des entreprises avec le prolongement des mesures restrictives rendues nécessaires par la pandémie;

CONSIDÉRANT la fin du programme de subvention salariale du gouvernement fédéral au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une recrudescence des demandes de prêt est donc à prévoir cet automne de la part des entreprises de la région et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de service;

CONSIDÉRANT que le CLD a reçu des demandes de prêt totalisant plus de 78 % du montant remis;

CONSIDÉRANT par contre que le seuil de 75 % n'a pas été atteint, à ce jour, au niveau de l'acceptation au programme de subvention;

CONSIDÉRANT que le CLD de Pierre-De Saurel et la MRC veulent être en mesure d'accorder l'aide en conformité avec les conditions et les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et ce, pour optimiser l'aide aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que la région conserve le montant d'aide que le Ministère a établi pour elle;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation :

- de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, la période qui lui est accordée pour démontrer l'utilisation de toutes les sommes reçues dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- d'effectuer à la MRC le deuxième versement, au montant de six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quarante-neuf dollars (695 849 \$) suivant les termes du contrat de prêt signé en avril 2020 en tenant compte de la prolongation de délai demandé;

Que copie de la présente résolution soit acheminée au député provincial, M. Jean-Bernard Émond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2020-08-229 **EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT que le poste de technicien en comptabilité est vacant depuis la troisième semaine de juillet à la suite du départ de sa titulaire;

CONSIDÉRANT la pertinence de pourvoir rapidement ce poste compte tenu du fait que la phase intensive de préparation du prochain budget débutera très bientôt;

CONSIDÉRANT que la direction générale a vérifié la disponibilité et l'intérêt des huit (8) candidatures qui avaient fait l'objet d'une présélection lors de la dernière procédure d'embauche liée à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette vérification deux candidates ont été rencontrées, mais que ces rencontres n'ont pu mener à une recommandation d'embauche;

CONSIDÉRANT l'avantage, dans ce contexte, d'embaucher à ce poste une personne qui est déjà une employée temporaire de la MRC (remplacement d'un congé de maternité);

CONSIDÉRANT que cette personne possède une connaissance de la MRC et de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que cette employée temporaire est intéressée à occuper le poste disponible dont une grande partie des tâches s'apparentent à celles qu'elle a déjà assumées dans une municipalité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC:

- entérine la recommandation de la direction générale pour pourvoir le poste vacant de technicien en comptabilité;
- autorise l'embauche de M^{me} Isabelle Côté au poste de technicienne en comptabilité de la MRC à compter du 17 août 2020, et ce, suivant la structure salariale applicable, le tout assorti de la période de probation habituelle pour ce poste (6 mois).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL

Les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du « Rapport synthèse sur l'état des négociations entre : Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel et Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec inc. » du 7 août 2020.

2020-08-230 **ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL**

CONSIDÉRANT l'accréditation syndicale obtenue par le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec Inc. (SFPQ) pour représenter les employés de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de négociation patronal le 13 mars 2019 (résolution 2019-03-104);

CONSIDÉRANT la rencontre préparatoire tenue ce jour avant la séance publique, à laquelle participait M^e Myriam Trudel, de la FQM, qui agit à titre de conseillère juridique pour la MRC dans le cadre de la négociation de la convention collective;

CONSIDÉRANT les échanges et les discussions tenus entre les membres du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT les explications et commentaires formulés par M^e Trudel relativement à l'accord de principe et aux dernières modifications apportées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation patronal d'adopter l'entente de principe telle que présentée ce jour;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC:

- accepte la recommandation du comité de négociation patronal;
- autorise la préparation et la rédaction de la convention collective conformément à l'entente de principe intervenue le 6 août 2020;
- autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la convention collective devant lier le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec Inc. (SFPQ) représentant les employés ainsi que la MRC pour les années 2020 à 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet Gilles Salvas indique aux membres du Conseil qu'aucune question n'a été reçue par courriel.

2020-08-231 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que la séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Diane Mondou, greffière